YERRES

Ressources Humaines
N° tél. : 01.69.49.76.55
N/Réf. : NDA/YB/CG

DECISION N° 99 282

OBJET : Convention de formation professionnelle conclue avec l'Organisme de formation « Ecole des Parents et des Educateurs »

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT la formation de Madame Marie-Brigitte VIZZONE, Responsable Relais Assistantes Maternelles, à une action de formation sur le thème « Animer un Relais Assistantes Maternelles », du 1er au 3 décembre 1999 inclus et du 12 au 14 janvier 2000 inclus,

CONSIDERANT que la proposition de l'Organisme de formation « Ecole des Parents et des Educateurs », 5 Impasse Bon Secours - 75543 Paris Cedex 11, correspond aux besoins de la Commune,

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle avec l'Organisme de formation « Ecole des Parents et des Educateurs », précité, sur une durée de 6 jours (42 heures), moyennant une contribution financière de 5.700 francs,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 1999, fonction 0, sous-fonction 020, nature 6184.

Fait à Yerres, le 22 novembre 1999

REÇU LE
26 NOV. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

157